

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DES AFFAIRES  
INTERIEURES & DE LA DEFENSE      ) ECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUEN° 362 / PR.CAB.MAID.A.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

VU la loi n° 60-36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey;

VU le Décret n° 381/PCM du 29 Décembre 1960 portant désignation des Membres du Gouvernement ;

VU le Décret n° 111/PCM du 15 Avril 1961 fixant les attributions des Ministres ;

VU le Décret n° 292/PCM/MI. du 21 Octobre 1960 donnant aux six régions de la République du Dahomey le nom de Département et les divisant en Sous-Préfectures et Arrondissements;

VU le Décret n° 357 du 17 Novem. 1961 érigé en Arrondissements les villages de KOUTOUPOUNGA, PERMA, et DATORI;

SUR la proposition du Ministre des Affaires Intérieures et de la Défense;

Le Conseil des Ministres entendu ;

      ) É C R Ê T E :

ARTICLE 1er. - M. Paul TANTOUKOUTE, Commis auxiliaire, est nommé Chef de l'Arrondissement de TOUKOUNTOUNA (Sous-Préfecture Natitingou).

ARTICLE 2. - Mr. BAKO Boukari, Commis auxiliaire, est nommé Chef de l'Arrondissement de KOUTOUPOUNGA (Sous-Préfecture de Natitingou).

ARTICLE 3. - Mr. Albert YOMBO-LENI, Secrétaire d'Administration, est nommé Chef de l'Arrondissement de DATORI (Sous-Préfecture de Tanguiéta).

ARTICLE 4. - Le présent Décret, qui prendra effet pour compter de la date de prise de service des intéressés, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
MINISTRE DES AFFAIRES INTERIEURES  
ET DE LA DEFENSE

M. AROUNA

*H. M A G A*  
      

## AMPLIATIONS:

Original	1	PROCUREUR	2
P.R.	5	ARCHIVES	6
MAID	5	JORD.	1
MINISTRES	13		
P/N-Ouest	3		
S/P. Natit.	4		